

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 28 OCTOBRE 2025

Présent-e-s :

M. Vincent CASARES, Président

M. Marco SOLARI, Vice-président

M. Luis BRUNSCHWEILER, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mmes Leticia BARBA, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Isabel GARDIOL, Marie-José MOLLA, Suzanne QUEIJO HADDAD, Barbara SOULIER, Mme Isabelle WILLIMANN, Muriel ZIMMERMANN, Conseillères municipales

MM. Jean-Christophe DELFIM, Jérémy DUCREST, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENNOY, Claudio FEDELE, Marc GUILLERMIN, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Barthélémy VON HALLER, Marc ZUMBACH, Conseillers municipaux

Excusé :

M. Francisco VALENTIN, Membre du Bureau

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Philippe ROCHETIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Laure DEROBERT, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sociale et enfance du 2 octobre
 - b) Sécurité et communication du 6 octobre
 - c) Commissions conjointes du 6 octobre
 - d) Sports du 9 octobre

- e) Culture du 13 octobre
- f) Environnement et Infrastructures du 16 octobre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 08-2025 R : Création de la Coopérative du Rolliet et adhésion de la Commune de Plan-les-Ouates
- b) D 13-2025 P : Crédit d'engagement de 170'000 F pour l'étude relative à l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome
- c) D 14-2025 P : Divisions parcellaires et désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates
- d) D 15-2025 P : Adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles Nos 7823, 7824 et 7825, à Plan-les-Ouates.
- e) D 16-2025 P : Crédit d'engagement complémentaire de 160'000 F pour la mise en œuvre des travaux de remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur réversible pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates
- f) D 17-2025 P : Constitution d'une servitude d'empiètement au profit du DDP N° 7778 et à la charge de la parcelle N°7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

B. Proposition

- a) Pr 02-2025 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2026

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 05-2025 P : Pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes du chemin de Verbant

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Casares, Président, ouvre la séance à 20h00. Il salue la présence de MM. Rochetin et Rodriguez, Conseillers administratifs, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Il excuse l'absence de M. Valentin, Conseiller municipal et membre du Bureau et annonce que Mme Monbaron, Maire, rejoindra la séance plus tard.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

M. Rochetin relève une coquille en page 7. Le PV sera corrigé dans ce sens.

Le procès-verbal du 30 septembre ne fait l'objet d'aucune autre remarque ni correction.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président précise que le délai référendaire débutera le 5 novembre et s'achèvera le 15 décembre 2025 pour les délibérations qui seront votées ce soir.

2.2 Courrier de l'ACG

Le Président se réfère au courrier de l'ACG qui a été retransmis à tous les Conseillers municipaux, au sujet des décisions qui ont été prises lors de la dernière assemblée générale et qui font l'objet d'un droit d'opposition. Il recommande fortement à ses collègues d'en prendre connaissance et de faire part de leurs éventuelles remarques.

Mme Monbaron rejoint la séance à 20h05.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

3.1 Sports

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Honneurs sportifs 2025 : le délai de remise des dossiers est fixé au 14 novembre 2025.
- Patinoire : elle sera ouverte du samedi 8 novembre au dimanche 1^{er} mars. La boîte aux lettres du Père Noël revient cette année du 29 novembre au 24 décembre. Elle sera également présente le soir de la fête du Noël communal le 17 décembre, et sera ensuite replacée à la patinoire. Deux silent discos, organisées par le Locados, auront lieu les samedis 3 janvier et 28 février.
- Run'Aire : l'édition 2025 de la Run'Aire a été une réussite, portée par une météo favorable. Le record des inscriptions a été battu avec une augmentation de 14% par rapport à 2024, soit 1'457 inscriptions au total. 15% des inscrits, soit 203 participants, habitent la commune. Un groupe de requérants du centre d'hébergement des Cherpines, accompagné d'une assistante sociale, a également pris le départ. Le taux de défections se monte à 10% et seules 5 personnes ont abandonné en cours de parcours. La Run'Aire s'impose désormais comme un événement sportif majeur du territoire, rassemblant toutes les générations et renforçant les liens entre communes ainsi qu'entre coureurs et marcheurs. Les photos seront postées prochainement sur le site de la Run'Aire (www.runaire.ch).
- Sunday Training : cette matinée sportive se déroulera à la salle de gym de l'EC Aimée-Stitelmann le dimanche 9 novembre entre 9h et 12h00. C'est un moment gratuit mais sur inscription. Le programme se trouve sur le site internet de la Commune.
- MiniMove : le 1^{er} dimanche des vacances scolaires, le 19 octobre, Minimize a accueilli 119 enfants, ce qui nous conforte dans la décision d'avoir ouvert ces nouveaux créneaux qui n'étaient pas proposés lors des précédentes éditions.
- Padel : nous avons reçu aujourd'hui l'information de la délivrance de l'autorisation de construire pour les deux terrains de padel provisoires aux Cherpines. Le délai de recours est fixé au 26 novembre prochain et la décision entrera en force le 8 décembre si aucun recours n'est formulé.

3.2 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Incivilités (données communales) :
 - 1 dommage à la propriété : WC Le-Sapay – 2 vitres endommagées par des impacts (cailloux).
 - 2 tags
Panneaux d’affichage municipaux, route de Saconnex d’Arve, arrêt de bus Serves : plusieurs affiches de propagande d’extrême-gauche collées les 19 et 26.09.25.
 - 1 vol
Promenade du Mail : vol d’un piquet en bois avec une plaque indiquant un code QR posé par le Service de l’environnement selon la demande du Service culturel
- Contrat Local de Sécurité (CLS) : Contrôle radar le 18 septembre 2025 - route de Bardonnex 106 : Effectif : 2 APM, 5 agents de la police cantonale. 705 véhicules contrôlés, 65 infractions sur les deux sens, 4 interceptions, pas de délit 2.
- Interpellations + rapport au Ministère Public :
 - Le 15.09.25 : interpellation d’un conducteur, usage abusif de plaques de contrôle étrangères, mise en fourrière.
 - Le 16.09.25 : interpellation d’un motocycliste circulant sans le permis de conduire requis.
- Cambriolages (données cantonales) :
 - Septembre 2025 : 5
 - Total 2024 : 45 (janvier – septembre)
 - Total 2025 : 36 (janvier - septembre)

3.3 Aménagement du territoire

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Plan Directeur Communal : nous venons d’apprendre que notre Plan Directeur Communal, qui est en validation auprès des services de l’administration cantonale depuis le mois de juin dernier devrait être adopté par le Conseil d’Etat demain 29 octobre avant le départ du Conseiller d’Etat actuellement en charge de l’aménagement. Ce sera l’épilogue de près de 7 ans de travail et de soubresauts et nous nous en réjouissons. La Commune pourra désormais appliquer de manière certaine les stratégies mises en place dans ce document et notamment celle en matière de zone villa. Ce document validé va également nous permettre d’alimenter le futur plan directeur cantonal dont les premières études, suivies par nos services, viennent de démarrer.
- Réalisation d’un IEPA au Rolliet : l’acte permettant la mise en place d’un droit de superficie au bénéfice de la Fondation René et Kate Bloch (FRKB) est désormais prêt à être signé par le Conseil administratif et la fondation. Pour mémoire, cet acte est la première étape de la cession de l’immeuble H2a et ses 50 logements IEPA (Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées) actuellement en construction dans le quartier du Rolliet. C’est la Commune qui le construit et le cèdera à la FRKB qui bénéficiera d’un droit de superficie sur la parcelle créée pour l’occasion. La livraison de cet immeuble est prévue pour début 2028 ; les habitants de la Commune bénéficieront en priorité de places au sein de cet établissement.

3.4 Culture

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Mater Nullius a eu lieu le 28 septembre, avec 80 participants.
- Pierre Richard, 91 ans, a donné un magnifique spectacle le 16 octobre, devant une salle comble de 330 personnes, sold out.
- La compagnie L'Ourag'enchante présente actuellement « Là où j'ai peur, j'irai », sur Anne Sylvestre, avec notamment Maria Mettral, jusqu'au 2 novembre à La julienne. Le spectacle est un succès, avec des représentations quasi complètes.
- Le vernissage de UPLOAD a eu lieu le 3 octobre ; il s'agit de notre première biennale du design graphique. L'exposition est magnifiquement mise en scène dans une salle prêtée par la FER à Spark ; elle est à voir jusqu'au 7 novembre. Le retour des graphistes est excellent et les écoles ont beaucoup participé aux visites. Le bilan est donc très positif pour cette première année.
- La Brisolée aura lieu à La julienne le 20 novembre, avec installation lumineuse, marché des créateurs, exposition Maya Rochat « Poetry of the Earth ».
- Œuvres espace public : nouvelle borne SIG par Rocio Egio, au chemin de Vers, avec un poème sur le lieu, et réfection de l'œuvre de Tami Hopf sur l'abribus de Trèfle-Blanc, qui avait été abimée lors des travaux.

3.5 Action sociale et jeunesse

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Tournoi intergénérationnel de tennis de table : le 31 octobre à Champ Ravy, organisé conjointement avec le Locados. Les équipes de double seront composées d'un senior des Blés d'Or et d'un jeune du Locados, favorisant ainsi les échanges intergénérationnels.
- Ensemble pour prévenir le harcèlement scolaire : conférence et ateliers sur la prévention du harcèlement scolaire et le vivre-ensemble, du 20 au 29 novembre à Plan-les-Ouates.
- Ouverture de l'abri PC SEM (Service de l'Etat de l'Immigration) le 10 novembre jusqu'à fin 2025, voire janvier 2026. Il pourra accueillir 100 personnes. Des séances préparatoires ont eu lieu et les services communaux sont en lien très étroit avec la police cantonale. On attend principalement des hommes majeurs célibataires en provenance d'Afghanistan, d'Erythrée et d'Ethiopie. Une communication a été faite via la newsletter ; l'école a été informée également. L'ouverture sur l'extérieur sera de 9h à 21h. Une entreprise privée s'occupera de l'accueil et de la gestion des lieux pour la restauration.
- 175^{ème} anniversaire de la Commune : un tout-ménage est distribué pour annoncer les festivités en 2026. La billetterie pour le spectacle de Marie-Thérèse Porchet sera ouverte dès le 29 octobre pour les communiers, prioritaires. Une recherche de bénévoles est en cours avec comme objectif de faire participer la population aux festivités. Un appel à participation est également fait pour le corso fleuri du dimanche 31 mai (char, formation sportive, etc.). Une séance des associations aura lieu le 26 novembre avec toutes les associations dont les projets ont été retenus. Ce sera l'occasion de répondre aux questions, de permettre des synergies et de commencer la planification.

3.6 175^{ème} anniversaire de la Commune

M. Rochetin annonce qu'un visuel sera bientôt diffusé avec un premier flyer d'information.

3.7 Promotion économique

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Autour du Temps s'est déroulé du 9 au 11 octobre au sein de la fondation ForPro. 15 manufactures et professionnels de l'horlogerie y ont tenu des stands, et la participation fut importante avec les écoles (plus de 700 enfants sont venus).
- Pour sa 21^{ème} édition, la journée des entreprises est devenue la soirée des entreprises, avec un format un peu plus condensé, sans visites d'entreprises. La table ronde aura pour thème « Comment se faire remarquer et développer son activité ».

3.8 Mobilité

M. Rodriguez fait part des informations suivantes :

- Fermeture du chemin d'Humilly : l'enquête publique s'est terminée le 23 octobre dernier et il n'y a pas eu de recours. Nous attendons encore quelques jours, et si cela se confirme, des panneaux d'information seront installés dès le 4 novembre et la signalisation sera modifiée entre le 13 et le 17 novembre.
- Réfection de l'enrobé de la route de St-Julien : les travaux étaient prévus durant les congés, mais finalement, l'Office cantonal des Transports a refusé que ce soit fait durant la journée. L'inspecteur des chantiers refuse quant à lui que ce soit fait de nuit. Les travaux sont donc reportés à une date encore inconnue, mais on peut constater que les trottoirs sont en cours de réalisation depuis hier.
- Plan lumière : toutes les têtes de luminaires de la phase 1 seront remplacées d'ici mi-novembre. La 2^{ème} phase démarrera en 2026.
- Rolliet : les travaux sont en cours pour la création d'un parking temporaire pour les habitants, au centre sportif des Cherpines, le 10 novembre pour une durée de 1 semaine, le temps de la pose de l'enrobé sur le chemin des Cherpines. Un système de macarons sera mis en place. Les travaux pour le déploiement de la fibre optique sont prévus au chemin de la Mère-Voie dès la mi-novembre. Ce chemin sera probablement totalement fermé entre mi-décembre et le début de l'année prochaine.

3.9 Mobilité

M. Rodriguez fait part des informations suivantes :

- Plan-les-Ouates a reçu 2 distinctions au concours des communes fleuries : le 3^{ème} prix pour la catégorie des communes de plus de 10'000 habitants pour le fleurissement des massifs, jardinières et bacs, et le 1^{er} prix pour le plus beau massif de plantes vivaces.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f.

- a) **Sociale et enfance du 2 octobre**
- b) **Sécurité et communication du 6 octobre**
- c) **Commissions conjointes du 6 octobre**
- d) **Sports du 9 octobre**
- e) **Culture du 13 octobre**
- f) **Environnement et Infrastructures du 16 octobre**

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibérations

a) D 08-2025 R : Création de la Coopérative du Rolliet et adhésion de la Commune de Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de la délibération D 08-2025 (annexe 1) le 30 septembre 2025. Elle a été renvoyée en commissions conjointes le 6 octobre 2025 et toutes les commissions ont émis un préavis favorable :

- La commission Culture a émis un préavis favorable par 10 oui et 1 abstention.
- La commission Environnement et infrastructures a émis un préavis favorable par 9 oui et 2 abstentions.
- La commission Finances et économie a émis un préavis favorable par 10 oui et 1 abstention.
- La commission Sécurité et communication a émis un préavis favorable par 10 oui et 1 abstention.
- La commission Sociale et enfance a émis un préavis favorable par 10 oui et 1 abstention.
- La commission Sports a émis un préavis favorable par 10 oui et 1 abstention.
- La commission Aménagement et nouveaux quartiers a émis un préavis favorable par 10 oui et 1 abstention.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 08-2025
par 25 oui, soit à l'unanimité.**

b) D 13-2025 P : Crédit d'engagement de 170'000 F pour l'étude relative à l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 13-2025 (annexe 2) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 25 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que la route du Vélodrome est actuellement limitée à 50 km/h, avec un stationnement en épis d'un côté et longitudinal de l'autre côté. Le réajustement de cet axe en zone 30 permettra de répondre aux différents enjeux identifiés dans toutes les planifications, dont notamment le PDCoM. L'idée est également de poursuivre les travaux qui ont été réalisés dans le cadre de l'étude pour la limitation du trafic de transit sur le réseau communal. La route du Vélodrome avait été identifiée comme étant l'un des axes subissant le plus de trafic de transit. Elle est empruntée pour relier la route de St-Julien et la route de Base, se substituant ainsi en partie au chemin du Pont-du-Centenaire. Les mesures qui ont été retenues à l'époque pour limiter ce trafic de transit sur la route du Vélodrome sont les suivantes :

- Mise en zone 30 de l'axe pour dissuader le trafic de transit.
- Adaptation du carrefour St-Julien/Pont-du-Centenaire pour permettre le tourner à gauche depuis la route de St-Julien sur le chemin du Pont-du-Centenaire pour éviter que les véhicules rejoignant la route de Base depuis la route de St-Julien et venant de Perly empruntent la route du Vélodrome.
- Régulation du carrefour St-Julien/Vélodrome en complément de la mesure précédente pour guider le trafic sur le chemin du Pont-du-Centenaire.

L'étude pour l'aménagement de la zone 30 sur la route du Vélodrome a pour objectif de modérer la vitesse, de sécuriser les déplacements à vélo, de renforcer la sécurité des piétons, de maximiser le nombre de places de stationnement, de permettre la circulation et l'arrêt des véhicules de transports publics, d'assurer des accroches sur les 2 routes principales (route de Base et route de St-Julien), et de renforcer l'aménagement paysager du périmètre.

Les aménagements en faveur d'une mobilité douce passent par une végétalisation sur l'ensemble de cette route, tout en maintenant le nombre de places de stationnement, qui étaient à durée illimitée il y a 2-3 ans et qui sont maintenant en zone bleue, ce qui s'avère être nécessaire compte tenu du fait que de nombreux pendulaires de la zone industrielle y stationnent leurs véhicules.

Le planning intentionnel est le suivant :

- Décembre 2025 : Travaux : Adjudication (dès l'entrée en force du crédit d'étude).
- Printemps 2026 : Rendu de l'avant-projet (phase 31).
- Été 2026 : Rendu du projet (phase 32)
- Automne 2026 : Dépose de la requête en autorisation de construire (phase 33).
- Automne 2026 : Appel d'offres (phase 41).
- Hiver 2026/2027 : Analyse des offres et proposition d'adjudication (phase 41).
- Démarrage courant 2027

Le montant du crédit d'engagement pour l'étude se compose des éléments suivants :

• Phase d'étude 3.31 Avant-projet	37'163.00
• Phase d'étude 3.32 Projet de l'ouvrage	42'742.00
• Phase d'étude 3.33 Autorisation de construire	17'679.00
• Phase d'étude 4.41 Appel d'offres pour la réalisation	31'249.00
• Honoraires divers (Géomètre, comptages routiers, HAU)	10'500.00
• Frais de reproduction	1'000.00
• Emoluments	2'500.00
• Débours – imprévus – compléments d'étude (10%)	13'933.30
• TOTAL H.T	<u>156'766.30</u>
• TVA 8.1%	<u>12'698.07</u>
• TOTAL du crédit d'engagement (arrondi)	170'000.00 CHF TTC

Le Président informe que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie.

M. Delfim remarque que les usagers devront être informés et sensibilisés à la nouvelle limitation de vitesse sans être amendés trop vite. Il demande quelle seront les autres mesures d'accompagnement.

M. Rodriguez répond que dès qu'une zone 30 est mise en place, la police municipale procède à une campagne d'information. Tous les aménagements sont faits de sorte que la zone 30 soit reconnaissable, notamment par ce qu'on appelle des portes d'entrée, dessinées au sol. Il y aura de telles portes d'entrée du côté de la route de St-Julien et de la route de Base. Selon la V85, un maximum de 37 km/h est acceptable, pour être précis.

Mme Zimmermann demande ce qui est visé en attribuant le mandat à un groupement d'architectes urbains - paysagistes, et si le maintien du nombre de places de stationnement est une contrainte fixe. Elle trouve que c'est beaucoup demandé, d'ajouter de la végétation, de conserver les trottoirs et de les élargir, tout en conservant les places de stationnement. Le stationnement pourrait être modifié.

M. Rodriguez répond que l'objectif est de maintenir un maximum de places de stationnement, mais pas la totalité, c'est impossible, surtout qu'un bus transitera par cette route. Des études sont en cours pour rapprocher ce bus des Cherpines et du Rolliet. Donc, des places devront être supprimées au bout de la route du Vélodrome. Le mandat est donné à un petit pool, avec un bureau de paysagistes, un bureau de mobilité, et un bureau de génie civil, et ces premières estimations ont été faites sur la base de leurs offres.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette délibération en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 13-2025
en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie
par 25 oui, soit à l'unanimité.**

- c) **D 14-2025 P : Divisions parcellaires et désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates**

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 14-2025 (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 26 oui, soit à l'unanimité (le Président doit voter).

M. Rodriguez informe que cette délibération est liée à la délibération 15-2025. La présente délibération vise la division parcellaire et la désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus, sur certaines parcelles inscrites au domaine public, afin de mettre en place le concept de stationnement. En effet, le stationnement n'est actuellement pas réglementé dans ce village et aucune place n'est marquée au sol. Les véhicules des habitants côtoient ceux des visiteurs et des pendulaires qui y stationnent souvent toute la journée, ainsi que des clients des restaurants qui se situent à proximité. Cela entraîne une saturation des voiries et des difficultés d'accès pour les véhicules agricoles et les véhicules de la voirie qui doivent traverser le village. Il n'est pas rare que les camions de ramassage des ordures doivent faire demi-tour parce qu'ils ne peuvent pas passer. Les véhicules de secours pourraient également être bloqués. Ce stationnement non contrôlé s'est accru avec le temps et le développement de toutes les agglomérations et la Commune poursuit son objectif pour favoriser le stationnement pour les habitants qui n'ont pas de place sur fond privé et pour les visiteurs. Certains habitants n'ont en effet pas d'autre choix que de se garer sur la route.

De nombreuses discussions et des échanges de point de vue sur la réglementation à mettre en place ont eu lieu entre les différentes parties, c'est-à-dire les habitants, ainsi que l'Office cantonal du transport (OCT). La première idée fut d'en faire une zone avec macarons, mais l'OCT a estimé que la densité n'était pas suffisante. L'idée de créer des macarons communaux, privés, est alors née, comme cela existe déjà à Arare-Dessous. Pour ce faire, il convient de désaffecter les parcelles qui sont sur le domaine public, car les macarons communaux ne peuvent pas être émis sur le domaine public. C'est possible si ces parcelles passent en domaine privé communal. Cette idée a été présentée aux habitants qui se sont d'abord montrés réticents, préférant une zone « bordiers autorisés ». Elle a cependant fait son chemin et la proposition a finalement été acceptée à la majorité, pour la création de places de stationnement macarons pour les habitants et de places en zone bleue, sans macarons, pour les visiteurs. C'est dans ce cadre que cette mutation parcellaire est proposée ce soir. La délibération 15-2025 traitera de la réglementation à mettre en place et desdits macarons.

Le Président informe que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commission Environnement et infrastructures.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la délibération en commission.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 14-2025
en commission Environnement et infrastructures
par 26 oui, soit à l'unanimité.**

d) **D 15-2025 P : Adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles Nos 7823, 7824 et 7825, à Plan-les-Ouates.**

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 15-2025 (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 25 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que cette délibération va de pair avec la précédente. Il s'agit d'adopter un règlement pour le stationnement dans les chemins de Arare-Dessus. Pour obtenir un macaron, les candidats doivent résider dans le périmètre du hameau et ne pas disposer d'une place de stationnement sur un fonds privé pour le véhicule pour lequel est demandé un macaron. Un seul macaron est octroyé par ménage, et uniquement pour les premiers ou deuxièmes véhicules du ménage. Les demandeurs doivent prouver leur domiciliation avec un bail à loyer, un contrat de vente immobilière, un permis d'établissement ou une déclaration d'impôts. Le macaron donne le droit de se stationner dans les places marquées en jaune, sans limite de temps. Les macarons sont attribués pour une période de 12 mois et leur coût est de 200 F. Seuls les véhicules associés à la demande et identifiés par leur immatriculation y sont autorisés.

Le Président informe que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commission Environnement et infrastructures.

Mme Zimmermann demande si chaque place jaune est numérotée, donc réservée à un véhicule spécifique, ce qui revient à avoir une place privée pour 200 F par année, ou si différents véhicules avec macarons peuvent y stationner.

M. Rodriguez répond que les places ne sont pas numérotées. C'est le numéro d'immatriculation qui est enregistré avec le macaron. Les véhicules n'ont pas de place attribuée. Le fonctionnement est identique aux macarons usuels, mais les places sont jaunes au lieu d'être bleues.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la délibération en commission.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 15-2025
en commission Environnement et infrastructures
par 25 oui, soit à l'unanimité.**

e) **D 16-2025 P : Crédit d'engagement complémentaire de 160'000 F pour la mise en œuvre des travaux de remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur réversible pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates**

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 16-2025 (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 25 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle qu'un crédit de 1,3 million de F a déjà été voté en 2022. Cette délibération visait notamment l'aménagement d'un bureau supplémentaire, la création d'un local poussettes extérieur, l'installation d'une centrale photovoltaïque et d'une nouvelle ligne de vie en toiture, une nouvelle introduction électrique SIG et une arborisation des abords de la crèche et de son parc. Il était également prévu de remplacer la chaudière à gaz par une pompe à chaleur (PAC), mais le montant qui avait été estimé à l'époque, 155'000 F, n'était pas suffisant. Au moment de la demande initiale du crédit, le projet de remplacement de la chaudière était encore à un stade préliminaire. Les études de chiffrage intervenues après l'adoption de ce crédit ont montré un écart significatif. Une étude de faisabilité en juin 2023 a abouti à une nouvelle estimation, avec 2 variantes, l'une à 234'000 F et l'autre à 280'000 F. Une autre étude de décembre 2023 arrive à 293'000 F et l'étude de faisabilité actualisée en février 2024 à 370'000 F. Finalement, le montant de l'offre retenue en juin 2025 s'élève à 427'000 F. La hausse est exponentielle. La puissance de l'offre de juin 2023 s'est révélée insuffisante. La hausse de décembre 2023 s'explique par un changement de technologie, mais l'emplacement initial a été maintenu. En raison des nuisances sonores, un

déplacement a dû être prévu, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires. Des mesures correctives et des alternatives ont été étudiées. Le CAD prévu au chemin de Vers est encore à un horizon lointain, et la chaudière à gaz actuelle de la crèche a subi de nombreux dysfonctionnements et n'est malheureusement plus réparable. La loi nous oblige à la remplacer soit par une PAC soit par un raccord à un réseau existant. Plusieurs options ont été envisagées et chiffrées, et la meilleure solution est de louer une chaudière à gaz et un ballon d'eau chaude de 400 litres jusqu'à la mise en service de la PAC.

Le crédit se décompose de la manière suivante :

• Travaux pour la PAC	534'000
• Honoraires	108'000
• Installation provisoire	27'000
• Divers et imprévus	11'220
Sous-total	<u>680'220</u>
Solde D 89-2022	<u>- 521'500</u>
Total arrondi	160'000 CHF TTC

Le coût est donc bien plus élevé que prévu initialement, mais il est un peu compensé par des moins-values intervenues dans le cadre de l'aménagement et des travaux de la crèche. C'est pourquoi le montant demandé n'est que de 160'000 F, et pas de 680'000 F.

Le Président informe que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie.

M. Dupraz propose, au vu de l'urgence de la situation, un vote sur le siège de cette délibération. Cela pourrait accélérer les travaux.

M. Rodriguez remarque qu'un vote sur le siège est toujours bienvenu. En l'occurrence, la saison 2025-26 sera assurée par le matériel de location, dont le coût passe par le budget de fonctionnement. Cependant, il serait intéressant en effet de gagner un mois sur la préparation de l'ensemble des travaux pour la fin de la saison de chauffe.

M. Fedele préconise également un vote sur le siège.

M. Rohmer revient sur les nuisances sonores. Il comprend qu'à l'emplacement actuel, il y aurait trop de bruit pour les personnes âgées à proximité. Il demande s'il aurait été possible de prévoir une isolation phonique au lieu de déplacer l'installation.

M. Rodriguez répond que cette solution a été envisagée, mais il n'est pas possible d'isoler complètement une PAC, une ouverture est nécessaire pour l'air. Mais le bruit n'était pas le seul problème, il y a aussi la question de la dimension de l'installation.

M. Thorimbert se dit également en faveur d'un vote sur le siège. Le projet a été bien étudié.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le principe du vote sur le siège de cette délibération au Conseil municipal, qui l'accepte par 25 oui, soit à l'unanimité.

Le Président soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> la délibération D 16-2025 par 25 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez remercie le Conseil municipal pour ce vote.

f) D 17-2025 P : Constitution d'une servitude d'empiètement au profit du DDP N° 7778 et à la charge de la parcelle N°7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les Ouates

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 17-2025 (annexe 6) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 26 oui, soit à l'unanimité (le Président doit voter).

Mme Monbaron précise que l'îlot G du Rolliet recevra les 65 logements des coopératives Equilibre et Harmonie. Le Conseil municipal avait voté une délibération pour leur accorder un droit de superficie pour la construction de ces immeubles. Cette délibération inclut la mise en place d'une servitude d'empiètement de balcon pour les balcons à construire du 1^{er} au 6^{ème} étage. Mme Monbaron projette un plan. On y voit que lesdits balcons dépassent de l'assiette du DDP, ce qui nécessite donc une servitude d'empiètement. La délibération qui avait été adoptée par le Conseil municipal en septembre 2022, prévoit au point 2 des « décide » que le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, radier et/ou épurer toutes les servitudes à charge et au profit de la parcelle et respectivement des coopératives, pour permettre la réalisation du projet de construction de ces coopératives. Le Département de la cohésion sociale qui est en charge des Communes nous a indiqué qu'il supprimait ce point 2 de la délibération. Lors de l'enregistrement au registre foncier de l'acte signé, qui mentionnait ce point 2, ce dernier a signifié au notaire son refus d'enregistrer l'acte, indiquant que le Conseil administratif n'avait pas l'autorisation de signer la création de la servitude d'empiètement. C'est pourquoi cette délibération est présentée ce soir, afin que la coopérative puisse signer l'acte et que celui-ci puisse être enregistré auprès du registre foncier. Mme Monbaron préconise un vote sur le siège de cette délibération.

Le Président informe que le Bureau préconise également un vote sur le siège de cette délibération.

Mme Zimmermann demande si la servitude d'empiètement est jusqu'au sol.

Mme Monbaron répond qu'elle est du 1^{er} au 6^{ème} étage. Il n'y a rien au sol.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 16-2025
par 26 oui, soit à l'unanimité.**

B. Proposition

a) Pr 02-2025 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2026

Le Président soumet l'entrée en matière de la proposition Pr 02-2025 (annexe 7) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 25 oui, soit à l'unanimité. Il informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette proposition.

**Le Conseil municipal accepte la proposition Pr 02-2025
par 25 oui, soit à l'unanimité.**

Le Président demande aux personnes élues Président-e ou Vice-président-e du bureau de vote de passer au secrétariat afin de signer les documents de la chancellerie.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 05-2025 P : Pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes du chemin de Verbant

M. Thorimbert fait lecture de la motion :

« Pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes du chemin de Verbant »

Considérant :

- *Les incidents répétés signalés par les habitants auprès des autorités communales de Plan-les-Ouates et de Bardonnex, notamment la mise en danger d'enfants et de familles lors du passage de voitures ou de motos à vitesse excessive,*
- *La pétition signée en mai 2023 par une centaine d'habitants des communes de Plan-les-Ouates et de Bardonnex demandant des mesures de sécurisation du chemin de Verbant,*
- *Le constat que le chemin de Verbant est aujourd'hui et tous les jours largement utilisé par les promeneurs, familles, enfants, aînés et cyclistes,*
- *Le fait que ce chemin sert régulièrement d'itinéraire de contournement pour rejoindre la route des Hospitaliers, afin d'éviter le trafic du hameau et le radar de la route de Saconnex-d'Arve,*
- *La connaissance des Conseils administratifs des communes de Plan-les-Ouates et de Bardonnex des différents incidents et de l'agacement des habitants,*
- *Que ces deux Conseils administratifs ont promis aux pétitionnaires de les tenir au courant et que cela n'a pas été fait,*

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates demande au Conseil administratif

- *De prendre contact avec la commune de Bardonnex afin de mener des mesures provisoires et définitives telles que :*
 - *De limiter l'usage du chemin de Verbant aux agriculteurs, riverains, promeneurs et usagers de la mobilité douce,*
 - *D'interdire, 7 jours sur 7, l'accès aux autres véhicules motorisés,*
 - *De limiter la vitesse à 30 km/h sur l'entièreté du chemin,*
 - *D'installer une barrière amovible au carrefour du chemin de Verbant et du chemin des Régets, sur le modèle de celle mise en place au Chemin de l'Abérieu.*
 - *De modifier la signalisation afin de rendre ces mesures visibles et compréhensibles pour l'ensemble des usagers.*
- *De mettre en œuvre sans délai des mesures provisoires et les mieux adaptées à la situation réalisables sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates,*
- *De poursuivre les études en vue de mettre en œuvre les solutions définitives les plus appropriées.*

Le Président soumet l'entrée en matière de la motion M 05-2025 (annexe 8) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 24 oui et 1 abstention.

M. Thorimbert fait maintenant lecture de l'exposé des motifs :

Le chemin de Verbant est aujourd'hui un axe de promenade et de mobilité douce largement fréquenté par les habitants de Plan-les-Ouates et de Bardonnex, tous âges confondus. Il est devenu un lieu quotidien de marche, de balade en famille, de vélo et de mobilité douce.

Or, des incidents répétés témoignent du danger que représentent les véhicules motorisés lorsqu'ils circulent à vitesse élevée (possible légalement jusqu'à 80 km/h) sur ce chemin étroit, notamment :

- *En novembre 2022, une fillette de 9 ans, en trottinette, ayant échappé de peu à une collision avec une voiture ;*

- *En avril 2023, une famille circulant à vélo cargo mise en danger par une voiture n'ayant pas ralenti ;*
- *En mai 2025, une mère et ses enfants de 3 et 5 ans frôlés par un véhicule à grande vitesse ;*
- *En juillet 2025, un aîné rudement pris à partie par un conducteur mécontent de ne pas pouvoir passer rapidement.*

Avec une largeur souvent inférieure à 3 mètres, ce chemin ne permet ni aux piétons ni aux cyclistes de se mettre à l'écart à temps lorsqu'un véhicule motorisé arrive. De plus, il est utilisé de manière abusive comme itinéraire de délestage afin d'éviter le trafic du hameau et le radar de la route de Saconnex-d'Arve.

Nous estimons que la limitation de l'usage aux agriculteurs, riverains et usagers de la mobilité douce, ainsi que l'interdiction d'accès aux autres véhicules, apporterait plusieurs bénéfices :

- *Prévenir les risques d'accidents graves entre piétons et véhicules motorisés ;*
- *Mettre en sécurité les promeneurs vis-à-vis des véhicules motorisés en limitant leur vitesse à 30 km/h ;*
- *Envoyer un signal clair par l'installation d'une barrière amovible et d'une signalisation adaptée, afin de dissuader les usages détournés.*

En résumé, il s'agit d'assurer que le chemin de Verbant demeure un espace sécurisé, convivial et adapté à la mobilité douce, tout en préservant son usage agricole et riverain légitime.

Pour le groupe Le Centre-Vert 'libéraux :

Vincent CASARES, Anita DE MITRI, Claudio FEDELE, Marc GUILLERMIN, Suzanne QUELJO HADDAD, Denis THORIMBERT, Isabelle WILLIMANN.

Le Président ouvre la discussion.

M. Dupraz demande au Conseil administratif ce qui a déjà été fait pour ce chemin.

M. Rodriguez répond que des réalisations sont en cours dans ce secteur. Des comptages ont été effectués durant tout le mois de septembre sur le chemin d'Humilly, la route de Saconnex-d'Arve, le chemin des Régets, la route des Hospitaliers, en vue de régler l'ensemble du périmètre. De nouveaux comptages seront faits pendant le test de fermeture du chemin d'Humilly sur le chemin des Régets, la route des Hospitaliers, le chemin de Verbant et la route de Saconnex-d'Arve. Cet essai de fermeture se fait en collaboration avec la Commune de Bardonnex. Le chemin des Régets sera fermé du côté de Bardonnex. Ce test nous permettra de poursuivre les études pour voir comment se réorganisent les flux et d'envisager ce qui peut être fait de manière pérenne. Ce sera l'occasion de voir si le chemin de Verbant peut être fermé, mais les agriculteurs devront toujours pouvoir y passer. Des discussions sont en cours à ce sujet avec Bardonnex. Il convient maintenant d'attendre le résultat de la fermeture du chemin d'Humilly et de celui des Régets. La motion présentée ce soir pousse une porte ouverte ; elle demande de faire ce que nous faisons depuis plusieurs mois avec la Commune de Bardonnex.

M. Dupraz comprend que des actions sont en cours. Cette motion n'a donc pas lieu d'être et il n'est pas favorable pour la renvoyer en commission Environnement et infrastructures. Il préférerait qu'elle soit retirée, quitte à ce qu'elle soit représentée dans quelque temps si rien ne se passe.

M. Fedele remarque que la problématique soulevée par la motion n'est pas celle qui semble être investiguée actuellement par le Conseil administratif. A ce stade, il estime qu'il y a matière à discussion.

M. Rodriguez précise que la fermeture du chemin de Verbant est également discutée actuellement avec Bardonnex, pour le réserver uniquement à un usage agricole et à la mobilité douce. Les comptages permettront de voir comment se décalent les flux pendant le test de fermeture du chemin d'Humilly.

M. Ducrest estime qu'il est bien qu'une commission se saisisse de cette motion.

M. Thorimbert admet que certaines motions poussent parfois des portes ouvertes, ou soutiennent des démarches en cours au Conseil administratif. Parfois le Conseil administratif remercie les auteurs d'une motion, car cela peut renforcer sa position. Pour éviter de surcharger la commission Environnement et infrastructures, M. Thorimbert propose d'accepter cette motion et de la renvoyer directement au Conseil administratif, qui aura ainsi un argument de plus vis-à-vis de Bardonnex. En effet, les habitants de Saconnex-d'Arve Dessus attendent quelque chose depuis plus de 2 ans, et sont un peu agacés par cette lenteur. L'acceptation de cette motion constitue également un signal aux habitants qu'ils ne sont pas oubliés.

M. Rodriguez pense que c'est une bonne idée de renvoyer la motion directement au Conseil administratif. Un renvoi en commission ne sera pas très utile au vu de toute la démarche qui est déjà en cours et qui va justement dans le sens de cette motion.

M. Favre est un habitant de Saconnex-d'Arve et il constate qu'il est question de ce chemin de Verbant depuis très longtemps. Les problèmes sont connus. Ce qui est intéressant aujourd'hui, c'est que le Conseil administratif a pris des contacts avec Bardonnex. La circulation doit en effet être coordonnée. La motion vient compléter la démarche en cours et porte les soucis des habitants, qui deviennent impatients. La situation sur ce chemin devient dangereuse. M. Favre préconise de faire confiance au Conseil administratif, sans cette motion. C'est pourquoi son groupe s'abstiendra ou refusera cette motion, qui n'est pas mauvaise, mais inutile.

Mme Zimmermann soutient le Conseil administratif. La réflexion autour de la mobilité doit être globale.

M. Rochetin pense que cette motion devrait être transformée en postulat.

M. Thorimbert demande une suspension de séance.

Le Président suspend la séance.

La séance est suspendue pendant 3 minutes. Elle reprend en l'absence de M. Delfim.

M. Thorimbert informe qu'après concertation, son groupe propose de transformer cette motion en postulat.

Le Président soumet la transformation de la motion 05-2025 en postulat au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents.

M. Delfim rejoint la séance.

Le Président soumet maintenant le nouveau postulat 01-2025 (annexe 9) au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> le postulat 01-2025 par 25 oui, soit à l'unanimité.

M. Thorimbert remercie tous ceux qui ont voté au nom des habitants de Saconnex-d'Arve Dessus.

7. QUESTIONS

Chemin des Vaulx

M. Stauder relate des problèmes au chemin des Vaulx, similaires à ceux relevés au chemin de Verbant. Il demande si des relevés identiques existent pour ce chemin et si une modération du trafic est envisagée.

M. Rodriguez apportera une réponse précise lors de la prochaine séance. Il rappelle que des séances ont eu lieu avec la population au sujet du trafic de transit dans notre commune. Des mesures ont été envisagées et elles sont disponibles sur CMNet.

Piscine du Pré-du-Camp

M. von Haller demande des nouvelles concernant la piscine du Pré-du-Camp, qui est fermée depuis un certain temps.

Mme Monbaron confirme qu'il y a en effet eu quelques soucis avec cette piscine. L'un des moteurs du fond mobile s'était bloqué, et après réparation, il s'est bloqué à nouveau. Une fuite d'eau est ensuite survenue et le bassin a dû être vidé. Un expert s'est rendu sur place hier pour en déterminer les causes. Le service cherche une solution pour remettre le bassin en eau rapidement et réouvrir la piscine le plus rapidement possible.

Fermeture du chemin de la Mère-Voie

M. Delfim se réfère aux travaux prévus sur le chemin de Mère-Voie. Il demande ce qui est prévu sur le chemin du Nant-Boret, et ce qu'il en est de l'idée formulée il y a quelque temps de fermer le chemin de la Mère-Voie au niveau du chemin du Nant-Boret.

M. Rodriguez répond que les travaux sont en lien avec les Cherpines. La fermeture n'est pas d'actualité, les habitants en ont été informés. Il reviendra avec des réponses complémentaires lors de la prochaine séance.

Réouverture de l'abri PC par le SEM

M. Delfim demande combien de personnes sont attendues et pourquoi ce centre a été ouvert, puis fermé, et réouvert maintenant pour 3 mois. Il demande en outre si la gestion était également assurée par une entreprise privée précédemment, et quels sont les coûts induits pour la Commune, notamment en termes de sécurité.

Mme Monbaron explique qu'il s'agit d'un centre d'attente de la Confédération. Les personnes sont dispatchées dans les cantons car elles ne peuvent pas toutes être logées à Boudry. Chaque année, en fin d'année, il y a un afflux supplémentaire de réfugiés, ce qui justifie cette réouverture temporaire. Cela n'implique pas de coûts directs pour la Commune, tout est pris en charge par la Confédération. Le dispositif est exactement le même que la dernière fois, avec du personnel encadrant spécifiquement formé pour cela, qui organise de nombreuses activités pour les migrants, notamment des cours de français. Des patrouilles de Securitas sont également prévues.

M. Rochetin ajoute que la Commune met des salles à disposition, financées par la Confédération. Le service de l'Action sociale participe à cette prise en charge pour établir des liens, et le DIP s'investit également beaucoup. La Confédération met beaucoup de moyens pour encadrer ces dispositifs. Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de débordements. Le SEM ne sait pas encore combien de personnes seront réellement accueillies.

Lecture des motions en séance de Conseil municipal

M. Fedele revient sur sa question lors d'une précédente séance au sujet de la lecture des motions en séance. Il constate qu'une motion, dont tout le monde avait probablement pris connaissance, a de nouveau été lue intégralement ce soir. Il repose sa question de savoir s'il est vraiment nécessaire de lire ces motions, en deux temps, et demande si une réflexion a été menée au sein du Bureau à ce sujet, à la suite de son intervention.

Le Président répond qu'il en a été en effet question au Bureau, qui a conclu qu'il est important de continuer à lire les motions au cours de la séance du Conseil municipal. Une motion peut être déposée le jour-même. Les séances du Conseil municipal sont publiques et tout le monde doit pouvoir être informé du contenu de la motion. C'est aussi une forme de respect envers les motionnaires qui ont passé du temps à rédiger le document, ce n'est donc pas une perte de temps d'en écouter la lecture.

M. Fedele comprend pour ce qui concerne une motion qui serait déposée le jour-même, mais pas pour celles qui sont déposées préalablement. Le public n'est pas non plus informé des rapports de commission, qui ne sont plus lus en séance.

Mme Monbaron répond que c'est aux Conseillers municipaux de décider des règles qu'ils veulent appliquer. Les motions émanent des Conseillers municipaux, qui prennent du temps à leur rédaction. Mme Monbaron trouve plus respectueux de laisser les auteurs faire lecture de leur texte. Les délibérations proposées par le Conseil administratif ne sont pas lues, mais elles sont expliquées, et éventuellement travaillées en commission. C'est différent.

M. von Haller pense que le temps passé à la lecture des motions n'est pas si important, et c'est une marque de respect que de les écouter.

M. Rochetin remarque qu'une majorité de personnes n'ont probablement pas lu la motion au préalable. Il est dès lors préférable d'en faire lecture, pour que tout le monde soit au même niveau d'information.

Le Président remarque que c'est le rôle des Conseillers municipaux de préparer les séances et de prendre connaissance des documents, notamment des motions. Il ne met donc pas en doute que tout le monde avait lu cette motion. Il constate cependant que c'est peut-être grâce à cette lecture que la motion de ce soir a été transformée en postulat. La question de M. Fedele a été discutée au Bureau, qui a décidé de continuer à lire les motions en séance, par respect pour les auteurs et pour le public, aujourd'hui en nombre.

8. **DIVERS**

Association des intérêts de Plan-les-Ouates

Mme Molla annonce un nouveau « Meurtres et mystères » le 15 novembre prochain, organisé par l'association des intérêts de PLO avec des comédiens de la Marotte. Il s'agit d'un groupe théâtral de Plan-les-Ouates également. Les bénéfices seront donc utilisés pour des animations théâtrales au niveau de la commune, en faveur des habitants. L'association des intérêts de Plan-les-Ouates ne demande aucune subvention à la Commune. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 novembre.

Fibre optique

M. Ducrest demande des nouvelles au sujet de la fibre optique.

M. Rodriguez répond qu'il faut distinguer la fibre communale, réseau interne de l'administration, la fibre DIP, donc de l'Etat, et la fibre internet pour tout le monde. Pour cette dernière, c'est Swisscom qui décide de son déploiement, et selon nos informations, celui-ci ne sera pas poursuivi ces 2 prochaines années, hormis pour quelques secteurs ciblés, avec des densités importantes ou des facilités de raccordement. La Commune ne maîtrise donc pas ces déploiements, mais revient à la charge auprès de Swisscom et des SIG tous les 6 mois. Une demande de rencontre a été faite à Swisscom afin d'obtenir une visibilité plus complète du déploiement. D'autres opérateurs posent également leur propre fibre, mais ils privilégient uniquement les quartiers denses.

Orgue 21

M. Favre rappelle que la Commune a largement soutenu le projet Orgue 21, ce nouvel orgue qui sera installé dans l'église de Compesières. L'inauguration devait avoir lieu le 14 décembre prochain, mais est malheureusement reportée pour diverses raisons au 18 octobre 2026.

Taux de participation aux votations

M. Favre constate, après les élections du Conseiller d'Etat en date du 19 octobre, qu'on arrive à une participation de 30-35 % de votants. Il se demande comment inciter les jeunes à voter plus. Il serait ravi que Plan-les-Ouates, qui se veut être une Commune jeune et dynamique, soit la plus performante en termes de taux de vote.

Le Président prend bonne note de cette remarque, qui sera probablement rediscutée en commission Sociale et enfance ce jeudi.

Visite de la Mairie et dernière initiative

M. Solari remercie le service de l'Action sociale et de la jeunesse pour l'organisation de la journée du 11 octobre 2025 dans le cadre de la semaine de la démocratie avec la visite de la Mairie. L'initiative est très intéressante, le concept est peut-être à revoir, mais c'est à refaire ces prochaines années.

Par curiosité, il a recherché de quand datait la dernière initiative et le dernier referendum à Plan-les-Ouates. La tâche fut ardue. Finalement, il a trouvé que c'était en 1985, lors de l'initiative municipale pour la construction du groupe scolaire, avec un referendum qui allait de pair, et le tout a été terminé au Tribunal fédéral, après avoir passé par le Tribunal administratif. L'exposé des motifs commençait par « *Le village de Plan-les-Ouates est moche. A force de vivre au même endroit, on s'habitue à son environnement, on finit par ne plus voir les choses. Implanté entre deux zones industrielles, étiré le long d'une route, à la merci des fonctionnaires qui sans cesse modifient l'alignement des maisons, pas de centre, une place de bitume surmontée d'un gros candélabre... Oui, le village de Plan-les-Ouates est moche* ». M. Solari met volontiers ce texte à disposition de ceux qui s'intéressent à cet élément historique.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion à 22h03

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Maison de quartier de Champ Ravy

Mme Bernadette Havlik demande comment il est possible d'accepter des candidatures de Conseillers municipaux qui n'habitent pas le quartier et ne fréquentent pas les lieux pour le Conseil de la maison de quartier de Champ Ravy, d'autant plus qu'au moins 6 membres du Conseil municipal habitent ce quartier. Ce choix a surpris de nombreux utilisateurs de cette maison de quartier.

M. Rochetin répond qu'aucune clause ne spécifie qu'un représentant doit habiter dans un certain périmètre. Cela laisse donc au Conseil municipal la liberté d'élire le membre qu'il veut. Il n'y a pas plus démocratique que cet hémicycle.

Finances de la Commune et information à la population

M. Buchs a des questions sur les finances de la Commune et souhaite savoir comment la population est informée à ce sujet. Il demande si le Conseil administratif prévoit d'organiser une séance publique au sujet du budget et des finances communales.

Mme Monbaron répond que même si c'est une habitude à Plan-Les-Ouates d'organiser des séances publiques et d'être très transparent, cela n'est pas prévu. Aucune Commune ne fait de séance publique pour le budget et les finances de manière générale. Les séances du Conseil municipal, y compris celle concernant le budget, sont publiques ; chacun qui s'y intéresse peut venir y assister. Le résumé très détaillé qui y est fait est exhaustif. Il est possible d'envisager d'informer, via la newsletter, des prochaines séances spécifiques au budget.

M. Rodriguez précise que la présentation qui a été faite durant la séance du 30 septembre sera intégrée dans les annexes du procès-verbal, qui sera publié sur le site internet. Elle sera donc accessible à tout le monde. Il se tient à disposition pour les éventuelles questions.

Trafic de transit

M. Yann Perelli se réfère au travail fait avec la population en mars dernier, au cours de la séance publique concernant le trafic de transit. Il constate que seuls deux éléments ont été repris.

M. Rodriguez explique que toutes les mesures ne peuvent pas être déployées simultanément, il convient de procéder étape par étape, et de voir comment les choses évoluent au fur et à mesure et de faire des adaptations si nécessaires. Il fournira une réponse complète sur le programme lors de la prochaine séance.

Le Président remercie tous les présents et les invite à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Luis BRUNSCHWEILER

Le Président
Vincent CASARES

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sociale et enfance du 2 octobre**
- b) **Sécurité et communication du 6 octobre**
- c) **Commissions conjointes du 6 octobre**
- d) **Sports du 9 octobre**
- e) **Culture du 13 octobre**
- f) **Environnement et Infrastructures du 16 octobre**

Annexe 1

D 08-2025 R : Création de la Coopérative du Rolliet et adhésion de la Commune de Plan-les-Ouates

Annexe 2

D 13-2025 P : Crédit d'engagement de 170'000 F pour l'étude relative à l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome

Annexe 3

D 14-2025 P : Divisions parcellaires et désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates

Annexe 4

D 15-2025 P : Adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles Nos 7823, 7824 et 7825, à Plan-les-Ouates.

Annexe 5

D 16-2025 P : Crédit d'engagement complémentaire de 160'000 F pour la mise en œuvre des travaux de remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur réversible pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

Annexe 6

D 17-2025 P : Constitution d'une servitude d'empiètement au profit du DDP N° 7778 et à la charge de la parcelle N°7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les Ouates

Annexe 7

Pr 02-2025 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2026

Annexe 8

M 05-2025 P : Pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes du chemin de Verbant

Annexe 9

Po 01-2025 : Pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes du chemin de Verbant

**Rapport de la commission
Sociale et enfance**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Jeudi 2 octobre 2025

Election pour le poste en lien avec Rapport de la commission

Madame Molla est élue rapporteur à l'unanimité des présents (9 voix)

Subventions solidarité internationale

Madame Jacquesson fournit des explications concernant les subventions internationales et les procédures de contrôle. Discussions et réponses aux questions des commissaires

Délibération D 10-2025 : Traitement du budget 2026

Madame Jacquesson, responsable du service de l'action sociale et de la jeunesse, présente les éléments clés du budget de son service. Les commissaires posent diverses questions auxquelles il y est répondu.

La présentation des ETP n'apporte aucune remarque.

Le projet de budget est préavisé favorablement par 8 pour et 2 absentions.

Madame Colli Vuille, responsable du service de la petite enfance, présente le budget de son service. Les commissaires posent diverses questions auxquelles il y est répondu.

La présentation des ETP n'apporte aucune remarque ou commentaire.

Le projet du budget est préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Présentation de l'agenda

Monsieur Rochetin, conseiller administratif, énumère diverses manifestations et événements : Visite Berne des 8P, Semaine de la santé mentale, Semaine de la démocratie

Le Rapporteur : Marie-José Molla
2 octobre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE et COMMUNICATION
--

Lieu : Salle des Commissions – Mairie

Date et heure : lundi 6 octobre – 18h30

1. Budget des sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates

Le Capitaine Panchaud étant excusé, il est représenté par le Sgtn a.i. et le Fourrier qui présentent le budget de la Compagnie. Celui-ci présente une augmentation de 20 F.

La Commission préavise favorablement, à l'unanimité, le budget des sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates.

2. Budget ORPC

La Magistrate présente rapidement le budget ORPC et répond aux questions des Commissaires.

La Commission préavise favorablement, à l'unanimité, le budget de l'ORPC.

3. Budget Sécurité

Monsieur Plée, responsable de la sécurité communale présente le budget de fonctionnement du service et répond aux questions des Commissaires.

La Magistrate ajoute que le service demande des ETP supplémentaires pour 2026, à savoir

- 1 ETP pour la Police Municipale en formation dès novembre 2026 ;
- 0,5 ETP pour le contrôle du stationnement, notamment pour une demande de Perly-Certoux d'avoir également du contrôle du stationnement ;
- 0,05 ETP de secrétariat.

La Commission préavise favorablement, à l'unanimité, le budget de la Sécurité.

4. Communications du Conseil administratif

Néant

5. Divers

Christophe STAUDER, rapporteur

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 28 octobre 2025

Rapport des commissions conjointes

Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal

Date et heure : Lundi 6 octobre 2025

Délibération D 08-2025 P relatif à la création de la Coopérative du Rolliet et à l'adhésion de la Commune de Plan-les-Ouates à cette dernière

M. Yann Gaillard, chef du Service construction et aménagement, présente le contexte général du projet, à savoir la mise en place d'un lieu de discussion, de décision et de coordination sur le périmètre du Rolliet qui comporte plusieurs propriétaires.

M. Gaillard explique :

- le but de la coopératif, à savoir la gestion à la fois les surfaces d'activités de vie de quartier en pied d'immeuble, mais aussi les mesures servicielles de mobilité ;
- le choix de la structure juridique d'une coopératif qui est plus adaptée qu'une société anonyme ou qu'une fondation.

Préavis de la commission de la culture

Le préavis est favorable par 10 oui et 1 abstention.

Préavis de la commission Environnement et infrastructures

Le préavis est favorable par 9 oui et 2 abstentions.

Préavis de la commission finances et économie

Le préavis est favorable par 10 oui et 1 abstention.

Préavis de la commission sécurité et communication

Le préavis est favorable par 10 oui et 1 abstention.

Préavis de la commission sociale et enfance

Le préavis est favorable par 10 oui et 1 abstention.

Préavis de la commission sports

Le préavis est favorable par 10 oui et 1 abstention.

Préavis de la commission Aménagement et nouveaux quartiers

Le préavis est favorable par 10 oui et 1 abstention.

Le Rapporteur : Denis Thorimbert

6 octobre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 09 octobre 2025 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Adoption du procès-verbal :

Les commissaires relèvent des imprécisions et demandent une retranscription moins résumée et plus fidèle des propos.

Audition de l'Association des Whoppers

Présentation de l'association des Whoppers, club de football américain par son président M. Robin Mikes. Club créé en 2007, en 2025 80 membres toutes catégories confondues.

Demande d'augmentation de la subvention de 20'000 CHF pour 2026 afin de pouvoir notamment acheter des équipements pour les juniors, rémunérer un peu les entraîneurs, payer les déplacements en car, sans augmenter les cotisations.

Présentation de M. Martin Vock, nouveau responsable du service des sports depuis le 1^{er} octobre 25**Délibération D 10-2025 : Traitement du budget 2026**

La Conseillère administrative en charge du service des sports présente le budget 2026 : Les charges s'élèvent à 2'104'160 CHF ce qui représente une augmentation de 94'599 CHF par rapport à 2025.

La commission reçoit des explications sur les lignes du budget présentant une augmentation majeure par rapport à 2025. Une baisse de 10'000 CHF est prévue pour les manifestations.

Suite aux nombreuses questions des commissaires, le préavis de la commission est repoussé à la prochaine séance. Les commissaires doivent envoyer leurs propositions d'amendements au président de la commission, qui préparera une liste pour la prochaine séance.

Communications du Conseil administratif**Bulles de tennis.**

Les bulles supplémentaires ne pourront pas être installées cette année, car leur acquisition nécessite un AIMP.

Piscine du Pré-du-Camp.

Les moteurs du plancher de la piscine présentent une défaillance actuellement étudiée par le service concerné. Celui-ci met tout en œuvre pour une résolution dans les meilleurs délais. En attendant d'en savoir plus, la piscine est fermée pour une durée indéterminée.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 10 octobre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE

Lieu : Salle des Commissions – Mairie

Date et heure : lundi 13 octobre 2025 – 20h00

1. Délibération D 10-2025 : Traitement du budget 2026

Le Magistrat et la Cheffe de service présentent le budget 2026, notamment avec les subventions des associations.

La Commission discute de divers points. Un Commissaire demande des précisions sur le règlement d'attribution des subventions culturelles et réitère sa demande de pouvoir auditionner certaines de ces associations.

Dans un second temps, le Service Culturel demande 1,4 ETP supplémentaire dans le budget 2026 en raison de la hausse de la charge de travail administrative (0,1 + 0,3 ETP) et d'un nouveau poste de régisseur technique (1,0 ETP) pour s'occuper de la technique des 3 salles de spectacles de la commune et leur nouveau matériel, de la gestion technique de l'accueil des compagnies et des artistes pour les spectacles du Service culturel.

La Commission préavise favorablement, par 9 OUI et 2 ABSTENTIONS, le budget

2. Communications du Conseil administratif

a) Bilan de la Cour des Contes
Bilan très positif.

b) Bilan Portes ouvertes de La julienne
Bilan très positif, tant sur la participation des partenaires que de la population.

c) Prochaine Commission CULTURE
La Commission CULTURE du 10 novembre 2025 est avancée à 19h00 (au lieu de 20h00) en CONJOINTE avec FINANCES pour préaviser le budget du 175^{ème}.

Christophe STAUDER, rapporteur

***RAPPORT DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES***

Date de la séance : Jeudi 16 Octobre 2025. 18h30

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Ouverture de la séance par Mr. THORIMBERT

Demandes d'ETP (pour le Rolliet, scission du SCA etc.)

Présentation du Budget du SCA en réduction par rapport au budget 25 et surtout aux comptes 24

Présentations des principaux écarts du Budget

- Les hausses principalement causées par les nouveaux bâtiments
- Les baisses principalement causées par la baisse du cout des subventions TPG, de la réduction du prix de l'énergie et de la baisse des provisions pour travaux préventifs

Demandes d'ETP pour le SEE

Présentation du Budget du SEE en légère baisse par rapport au budget 25

La commission préavise favorablement le budget du SCA à l'unanimité des membres présents

La commission préavise favorablement le budget du SEE à l'unanimité des membres présents

Communications du CA

Rapporteur : Maxime Rohmer



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 08-2025**
 Séance du 28 octobre 2025

DELIBERATION

relative à la création de la Coopérative du Rolliet et à l'adhésion de la Commune de Plan-les-Ouates à cette dernière

Vu le PLQ dit du « Rolliet », adopté le 18 avril 2018 par le Conseil d'Etat et comportant un dispositif innovant de réalisation de 5% de surfaces supplémentaires d'activités de vie quartier au rez-de-chaussée des immeubles,

vu la collaboration avec les propriétaires du quartier et les autorités cantonales pour le développement de ce dispositif pilote d'activités de vie de quartier et de mesures servicielles de mobilité au Rolliet,

vu la signature en novembre 2022 d'une convention entre les propriétaires du Rolliet, la Commune de Plan-les-Ouates et le Canton de Genève pour la mise en œuvre des mesures servicielles de mobilité et des activités de vie quartier par un mécanisme de solidarité inédit,

vu la construction en cours du quartier du Rolliet, première partie du grand projet Cherpines, pour une livraison des premiers bâtiments début 2027,

vu la double qualité de la Commune de Plan-les-Ouates au Rolliet, à la fois développeur immobilier et collectivité publique,

vu la volonté de tous les intervenants de créer une entité en capacité de gérer à la fois les surfaces d'activités de vie quartier en pied d'immeubles, mais aussi les mesures servicielles de mobilité,

vu les travaux réalisés avec des mandataires et notaires pour déterminer la meilleure forme juridique permettant la permanence et le fonctionnement de ces surfaces et des mesures servicielles, débouchant sur le choix de la création d'une coopérative,

vu les statuts de la Coopérative du Rolliet, établis avec l'appui d'un notaire,

vu l'exposé des motifs EM 08-2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et t de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui (unanimité)

1. D'approuver la création de la Coopérative du Rolliet et l'adhésion de la Commune de Plan-les-Ouates à cette dernière,

2. D'acquérir pour 1'000 F de parts sociales de la Coopérative du Rolliet, soit 10 parts sociales d'une valeur de 100 F par unité.
3. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de 1 000 F destiné à cette acquisition.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
5. Vu la nature de cette acquisition, celle-ci ne donne pas lieu à amortissement.
6. D'autoriser le Conseil administratif à signer tous les documents nécessaires à cette fin.
7. De charger le Conseil administratif de représenter la Commune de Plan-les-Ouates au sein des différents organes de la Coopérative.

SCA/ED/bg #42'634 – SF/PL – Septembre 2024



Conseil municipal

Législature 2015-2030
 Délibération **D 13-2025 P**
 Séance du 28 octobre 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 170 000 F pour l'étude pour l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome, à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013, et notamment sa fiche 16 relative à l'élargissement du trottoir situé côté ouest de la route du Vélodrome et aux aménagements cyclables sur cet axe sous forme d'une dans le sens de la montée et d'une bande en descente,

vu le Plan Directeur Communal en cours de révision prévoyant de réaménager la route du Vélodrome en zone 30, identifiant le quartier du Vélodrome comme un secteur dont l'offre en transports publics doit être renforcée et indiquant la nécessité de renforcer la structure paysagère de la route du Vélodrome,

vu l'étude pour la limitation du trafic de transit sur le réseau de quartier communal, menée par la Commune de Plan-les-Ouates entre 2023 et 2024, sur la base de laquelle les autorités communales ont retenu l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome,

vu le Plan d'Actions des Transports Collectifs 2024-2028 de l'Office Cantonal des Transports, qui prévoit le passage de la ligne TPG N°82 sur la route du Vélodrome,

vu l'exposé des motifs EM 13-2025 d'octobre 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B6.05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

par X oui, X non et X abstention

1. De réaliser l'étude pour le réaménagement en zone 30 de la route du Vélodrome, à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 170 000 F, destiné à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 170 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA MC/bg # 45'181 – SF/PL – Octobre 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux divisions parcellaires et à la désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates

Vu l'absence de marquage délimitant les espaces de stationnement et l'absence de toute réglementation concernant le stationnement dans le village d'Arare-Dessus, sur les chemins Marc-Charrot et d'Alcire,

vu la saturation des voiries du village d'Arare-Dessus, due au stationnement de nombreux véhicules d'habitants, de visiteurs et de pendulaires, dont la quantité et l'emplacement ne sont pas définis en raison de l'absence de marquage et de réglementation,

vu les doléances de nombreux habitants concernant la difficulté de circuler et/ou de stationner le long des voiries du village, pour eux-mêmes ou leurs visiteurs, mais concernant également le bruit, l'insécurité et la pollution générés par les nombreux véhicules se stationnant dans le village,

vu la circulation difficile, parfois impossible, des véhicules agricoles, de la voirie et de secours sur les voiries du village d'Arare-Dessus, en raison du blocage de celles-ci par le stationnement des véhicules mentionnés ci-dessus,

vu la recommandation du 19 mai 2022, du bureau RGR, mandaté par la Commune de Plan-les-Ouates pour l'étude sur le stationnement dans le village d'Arare-Dessus, consistant à établir une zone macaron dans le village afin d'assurer l'accessibilité des habitants et des visiteurs aux places de stationnement qui seraient marquées et de limiter les flux de trafic actuels,

vu les échanges avec l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève et leur préavis défavorable du 29 mars 2023 pour la création d'une zone macaron, confirmé par le magistrat en charge du Département de la Santé et des Mobilités le 28 mai 2024,

vu la proposition alternative faite par l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève le 29 mars 2023, réitérée par le magistrat en charge du Département de la Santé et des Mobilités le 28 mai 2024, consistant à modifier le réseau communal « domaine public » en réseau communal « domaine privé » en invoquant l'article 9A « désaffectation » du règlement concernant l'utilisation du domaine public (L 10.12) dans le but de créer des zones de stationnement privatives destinées aux véhicules des habitants du village n'ayant pas de place de stationnement sur leur propriété privée et ayant obtenu un macaron délivré par la Commune,

vu la prise de position favorable de Conseil administratif de la Commune de Plan-les-Ouates de novembre 2024 sur la proposition alternative de l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève,

vu les discussions menées par la Commune de Plan-les-Ouates avec la population d'Arare-Dessus au printemps 2025, dans le cadre d'une séance d'information ouverte à celle-ci, sur la proposition alternative de l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève,

vu la Loi sur le domaine public (LDPu) (L 1 05) et son règlement d'application (RUDP) (L1 10.12) fixant la procédure de désaffectation du domaine public vers le domaine privé,

vu le dossier de mutation provisoire N° 50/2025, du 2 septembre 2025, élaboré par le bureau d'ingénieurs géomètres MBC Ingéo SA, contenant le tableau et le plan de mutation parcellaire,

vu l'exposé des motifs EM 14-2025 d'octobre 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par X oui et Y non,

1. D'accepter les divisions parcellaires suivantes :

dp15477 en deux sous-parcelles

- dp15477A de 1343 m²
- dp15477B de 92 m² (future parcelle 7823)

dp 15478 en deux sous-parcelles

- dp15478A de 1534 m²
- dp15478B de 82 m² (future parcelle 7824)

dp 15483 en deux sous-parcelles

- dp15483A de 3089 m²
- dp15483B de 22 m² (future parcelle 7825)

2. D'accepter la désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, d'une surface cumulée de 196m², sous les dénominations de nouvelles parcelles N^{os} 7823, 7824 et 7825, telles que figurant sur dossier de mutation provisoire N° 50/2025, du 2 septembre 2025, élaboré par le bureau d'ingénieurs géomètres MBC Ingéo SA.

3. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 2.

4. De subordonner ladite délibération à l'acceptation de la délibération relative à l'adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles N^{os} 7823, 7824 et 7825, à Plan-les-Ouates.

SCA/MC/LS/bg/ # 41'263 – SF/PL – Octobre 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles N^{os} 7823, 7824 et 7825, à Plan-les-Ouates.

Vu la décision de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, tel que prévu dans la délibération D 14-2025 désaffectant une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemin Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles DP 15'477, DP 15'478 et DP 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates, traitée lors de la séance du 28 octobre 2025 du Conseil municipal et adoptée par le Conseil municipal lors de ladite séance,

vu le projet de règlement du 28 octobre 2025,

vu l'exposé des motifs EM 15-2025, d'octobre 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par X oui et Y non,

1. D'adopter le règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles N^{os} 7823, 7824 et 7825.
2. De fixer son entrée en vigueur, après approbation par le département compétent et au moment de la mise en service des zones de stationnement privatives.

SCA/MC/LS/bg/ # 41'854 – Octobre 2025



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 16-2025**
 Séance du 28 octobre 2025

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 160 000 F pour la mise en œuvre des travaux de remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur réversible pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

Vu les délibérations D 11-1999 et D 50-2001 votées respectivement en décembre 1999 et juin 2001 pour un total de 7 386 000 F relatives aux études et à la construction du Centre de la petite enfance (étapes 1 et 2) situé en bas de la Butte à Plan-les-Ouates,

vu les délibérations D 103A-2006 et D 121-2015 votées respectivement en avril 2006 et avril 2015 pour un total de 540'000 F pour améliorer le confort d'usage des locaux et entretenir les façades,

vu la délibération D 89-2022 votée en décembre 2022 pour un total de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin,

vu la motion M 03-2012 pour la réalisation de bâtiments communaux énergétiquement auto-suffisants,

vu la fin de vie de l'installation de la chaudière au gaz existante,

vu le retour de l'appel d'offres réalisé pour la fourniture et pose d'une installation de pompe à chaleur réversible,

vu l'exposé des motifs EM 16-2025 d'octobre 2025 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui (unanimité)

1. De réaliser les travaux de remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur réversible pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 160 000 F, destiné au remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur réversible,
3. D'amortir la dépense nette prévue de 160 000 F selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 13 décembre 2022.



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 17-2025**
 Séance du 28 octobre 2025

DELIBERATION

relative à la constitution d'une servitude d'empiètement au profit du DDP N° 7778 et à la charge de la parcelle N°7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu le projet des coopératives Equilibre et Harmonie de réaliser environ 65 logements, dont 45 LUP-HM et 20 ZDLoc, dans l'îlot G du PLQ du Rolliet, ainsi qu'environ 500m² de surfaces destinées à la vie de quartier,

vu le dossier de mutation parcellaire N° 37/2020 établi en date du 28 septembre 2021 par le bureau de géomètre officiel Buffet-Boymond SA créant notamment la parcelle N° 7486, propriété de la Commune et qui accueille le projet des coopératives précitées,

vu le droit de superficie (DDP N° 7778) octroyé par la Commune aux Coopératives Equilibre et Harmonie sur la parcelle N° 7486 dans un acte signé devant notaire le 19 décembre 2024 et comprenant également la mise en place d'une servitude d'empiètement de balcon,

vu la nécessité de mettre en place cette servitude d'empiètement de balcon (du 1^{er} au 6^{ème} étage) au profit du DDP N° 7778 et à charge de la Commune sur la parcelle N° 7486 appartenant à la Commune en raison du dépassement des balcons de l'emprise stricte de l'assiette du DDP,

vu la délibération D 73-2022 adoptée par le Conseil municipal le 27 septembre 2022 et notamment son point N° 2 des décide indiquant « *autoriser le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée au point 1, respectivement des coopératives, pour permettre la réalisation du projet de construction* »,

vu la décision du Département de la Cohésion Sociale du 17 novembre 2022 indiquant que le point N° 2 des « décide » de la délibération D 73-2022 était supprimé, considérant que la délégation faite au Conseil administratif était trop large,

vu l'exposé des motifs EM 17-2025, d'octobre 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à constituer une servitude d'empiètement de balcon (du 1^{er} au 6^{ème} étage) au profit du DDP N° 7778 et à charge de la Commune sur la parcelle N° 7486, pour permettre la réalisation du projet de construction.

2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

SCA/YG/bg #47'138 – SF/PL - Octobre 2025

Conseil municipal

Législature 2025-2030
Proposition Pr 02-2025
Séance du 28 octobre 2025

PROPOSITION

Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2026

Considérant :

- le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 1^{er} septembre 2025, demandant aux communes de procéder à la désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2026 ;
- la volonté pratiquée jusqu'ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;
- conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui (unanimité)

de désigner les personnes suivantes en vue de présider les Bureaux de vote en 2026 :

8 mars 2026 – Votation populaire

Président-e : Luis Brunschweiler (PLR)

Vice-président-e : Isabel Gardiol (PS)

Suppléant-e : Cédric Epenoy (PLR)

Suppléant-e : Daouda Bagagnan (PS)

29 mars 2026 – 1^{er} tour de l'élection générale des magistrates et magistrats titulaires du Pouvoir judiciaire

Président-e : Senad Majbour (MCG)

Vice-président-e : Marie-José Molla (PLR)

Suppléant-e : Jérémy Ducrest (MCG)

Suppléant-e : Michel Favre (PLR)

3 mai 2026 – éventuel 2nd tour de l'élection générale des magistrates et magistrats titulaires du Pouvoir judiciaire

Président-e : Carmen Dolado Fermin (LCVL)

Vice-président-e : Marc Zumbach (Les Vert.e.s)

Suppléant-e : Denis Thorimbert (LCVL)

Suppléant-e : Marco Solari (Les Vert.e.s)

14 juin 2026 – Votation populaire

Président-e : Marcia Ceroni (UDC)

Vice-président-e : Carmen Dolado Fermin (LCVL)

Suppléant-e : Serge Eko (UDC)

Suppléant-e : Denis Thorimbert (LCVL)

27 septembre 2026 – Votation populaire

Président-e : Isabel Gardiol (PS)

Vice-président-e : Jérémy Ducrest (MCG)

Suppléant-e : Nathalie Ruegger (PS)

Suppléant-e : Senad Majbour (MCG)

29 novembre 2026 – Votation populaire

Président-e : Christophe Stauder (Les Vert.e.s)

Vice-président-e : Serge Eko (UDC)

Suppléant-e : Barthélémy Von Haller (Les Vert.e.s)

Suppléant-e : Marcia Ceroni (UDC)

SG-LD – 28.10.2025 #44816

MOTION

Pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes du chemin de Verbant

Considérant :

- Les incidents répétés signalés par les habitants auprès des autorités communales de Plan-les-Ouates et de Bardonnex, notamment la mise en danger d'enfants et de familles lors du passage de voitures ou de motos à vitesse excessive,
- La pétition signée en mai 2023 par une centaine d'habitants des communes de Plan-les-Ouates et de Bardonnex demandant des mesures de sécurisation du chemin de Verbant,
- Le constat que le chemin de Verbant est aujourd'hui et tous les jours largement utilisé par les promeneurs, familles, enfants, aînés et cyclistes,
- Le fait que ce chemin sert régulièrement d'itinéraire de contournement pour rejoindre la route des Hospitaliers, afin d'éviter le trafic du hameau et le radar de la route de Saconnex-d'Arve,
- La connaissance des Conseils administratifs des communes de Plan-les-Ouates et de Bardonnex des différents incidents et de l'agacement des habitants,
- Que ces deux Conseils administratifs ont promis aux pétitionnaires de les tenir au courant et que cela n'a pas été fait,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

demande au Conseil administratif

par X oui, X non et X abstention(s)

- De prendre contact avec la commune de Bardonnex afin de mener des mesures provisoires et définitives telles que :
 - De limiter l'usage du chemin de Verbant aux agriculteurs, riverains, promeneurs et usagers de la mobilité douce,
 - D'interdire, 7 jours sur 7, l'accès aux autres véhicules motorisés,
 - De limiter la vitesse à 30 km/h sur l'entièreté du chemin,
 - D'installer une barrière amovible au carrefour du chemin de Verbant et du chemin des Régets, sur le modèle de celle mise en place au Chemin de l'Abérieu.
 - De modifier la signalisation afin de rendre ces mesures visibles et compréhensibles pour l'ensemble des usagers.

- De mettre en œuvre sans délai des mesures provisoires et les mieux adaptées à la situation réalisables sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates,
- De poursuivre les études en vue de mettre en œuvre les solutions définitives les plus appropriées.

Exposé des motifs :

Le chemin de Verbant est aujourd'hui un axe de promenade et de mobilité douce largement fréquenté par les habitants de Plan-les-Ouates et de Bardonnex, tous âges confondus. Il est devenu un lieu quotidien de marche, de balade en famille, de vélo et de mobilité douce.

Or, des incidents répétés témoignent du danger que représentent les véhicules motorisés lorsqu'ils circulent à vitesse élevée (possible légalement jusqu'à 80 km/h) sur ce chemin étroit, notamment :

- En novembre 2022, une fillette de 9 ans, en trottinette, ayant échappé de peu à une collision avec une voiture;
- En avril 2023, une famille circulant à vélo cargo mise en danger par une voiture n'ayant pas ralenti;
- En mai 2025, une mère et ses enfants de 3 et 5 ans frôlés par un véhicule à grande vitesse;
- En juillet 2025, un aîné rudement pris à partie par un conducteur mécontent de ne pas pouvoir passer rapidement.

Avec une largeur souvent inférieure à 3 mètres, ce chemin ne permet ni aux piétons ni aux cyclistes de se mettre à l'écart à temps lorsqu'un véhicule motorisé arrive. De plus, il est utilisé de manière abusive comme itinéraire de délestage afin d'éviter le trafic du hameau et le radar de la route de Saconnex-d'Arve.

Nous estimons que la limitation de l'usage aux agriculteurs, riverains et usagers de la mobilité douce, ainsi que l'interdiction d'accès aux autres véhicules, apporterait plusieurs bénéfices :

- Prévenir les risques d'accidents graves entre piétons et véhicules motorisés ;
- Mettre en sécurité les promeneurs vis-à-vis des véhicules motorisés en limitant leur vitesse à 30 km/h ;
- Envoyer un signal clair par l'installation d'une barrière amovible et d'une signalisation adaptée, afin de dissuader les usages détournés.

En résumé, il s'agit d'assurer que le chemin de Verbant demeure un espace sécurisé, convivial et adapté à la mobilité douce, tout en préservant son usage agricole et riverain légitime.

Pour le groupe Le Centre-Vert'libéraux :

Vincent CASARES, Anita DE MITRI, Claudio FEDELE, Marc GUILLERMIN, Suzanne QUEIJO HADDAD, Denis THORIMBERT, Isabelle WILLIMANN.

Chemins

- Chemin à signalisation lumineuse
- Stop (arrêt obligatoire)
- Signalisation lumineuse
- Signalisation avertissement
- Chemin
- Interdiction
- Autres chemins

Palmerie (grande échelle)

- Réseau principal
- Réseau secondaire
- Réseau de quartier résidentiel
- Réseau de quartier

Chemin de Verbant

Données techniques :

- Réseau communautaire en dalles
- Circulation dans deux sens
- Largeur maximum de 2,00 mètre
- Installation d'utlisation le dimanche uniquement



POSTULAT

Pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes du chemin de Verbant

Considérant :

- Les incidents répétés signalés par les habitants auprès des autorités communales de Plan-les-Ouates et de Bardonnex, notamment la mise en danger d'enfants et de familles lors du passage de voitures ou de motos à vitesse excessive,
- La pétition signée en mai 2023 par une centaine d'habitants des communes de Plan-les-Ouates et de Bardonnex demandant des mesures de sécurisation du chemin de Verbant,
- Le constat que le chemin de Verbant est aujourd'hui et tous les jours largement utilisé par les promeneurs, familles, enfants, aînés et cyclistes,
- Le fait que ce chemin sert régulièrement d'itinéraire de contournement pour rejoindre la route des Hospitaliers, afin d'éviter le trafic du hameau et le radar de la route de Saconnex-d'Arve,
- La connaissance des Conseils administratifs des communes de Plan-les-Ouates et de Bardonnex des différents incidents et de l'agacement des habitants,
- Que ces deux Conseils administratifs ont promis aux pétitionnaires de les tenir au courant et que cela n'a pas été fait,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

demande au Conseil administratif

par 25 oui (unanimité)

- De prendre contact avec la commune de Bardonnex afin de mener des mesures provisoires et définitives telles que :
 - De limiter l'usage du chemin de Verbant aux agriculteurs, riverains, promeneurs et usagers de la mobilité douce,
 - D'interdire, 7 jours sur 7, l'accès aux autres véhicules motorisés,
 - De limiter la vitesse à 30 km/h sur l'entièreté du chemin,
 - D'installer une barrière amovible au carrefour du chemin de Verbant et du chemin des Régets, sur le modèle de celle mise en place au Chemin de l'Abérieu.
 - De modifier la signalisation afin de rendre ces mesures visibles et compréhensibles pour l'ensemble des usagers.

- De mettre en œuvre sans délai des mesures provisoires et les mieux adaptées à la situation réalisables sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates,
- De poursuivre les études en vue de mettre en œuvre les solutions définitives les plus appropriées.

Exposé des motifs :

Le chemin de Verbant est aujourd'hui un axe de promenade et de mobilité douce largement fréquenté par les habitants de Plan-les-Ouates et de Bardonnex, tous âges confondus. Il est devenu un lieu quotidien de marche, de balade en famille, de vélo et de mobilité douce.

Or, des incidents répétés témoignent du danger que représentent les véhicules motorisés lorsqu'ils circulent à vitesse élevée (possible légalement jusqu'à 80 km/h) sur ce chemin étroit, notamment :

- En novembre 2022, une fillette de 9 ans, en trottinette, ayant échappé de peu à une collision avec une voiture;
- En avril 2023, une famille circulant à vélo cargo mise en danger par une voiture n'ayant pas ralenti;
- En mai 2025, une mère et ses enfants de 3 et 5 ans frôlés par un véhicule à grande vitesse;
- En juillet 2025, un aîné rudement pris à partie par un conducteur mécontent de ne pas pouvoir passer rapidement.

Avec une largeur souvent inférieure à 3 mètres, ce chemin ne permet ni aux piétons ni aux cyclistes de se mettre à l'écart à temps lorsqu'un véhicule motorisé arrive. De plus, il est utilisé de manière abusive comme itinéraire de délestage afin d'éviter le trafic du hameau et le radar de la route de Saconnex-d'Arve.

Nous estimons que la limitation de l'usage aux agriculteurs, riverains et usagers de la mobilité douce, ainsi que l'interdiction d'accès aux autres véhicules, apporterait plusieurs bénéfices :

- Prévenir les risques d'accidents graves entre piétons et véhicules motorisés ;
- Mettre en sécurité les promeneurs vis-à-vis des véhicules motorisés en limitant leur vitesse à 30 km/h ;
- Envoyer un signal clair par l'installation d'une barrière amovible et d'une signalisation adaptée, afin de dissuader les usages détournés.

En résumé, il s'agit d'assurer que le chemin de Verbant demeure un espace sécurisé, convivial et adapté à la mobilité douce, tout en préservant son usage agricole et riverain légitime.

Pour le groupe Le Centre-Vert'libéraux :

Vincent CASARES, Anita DE MITRI, Claudio FEDELE, Marc GUILLERMIN, Suzanne QUEIJO HADDAD, Denis THORIMBERT, Isabelle WILLIMANN.